

FAQ Vaccination COVID-19

1. La vaccination contre le Covid-19 : où, comment, son prix ?

Prenez un rendez-vous :

Pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans :

- auprès de votre médecin généraliste
- dans [une pharmacie participante](#)
- dans [un centre ou une antenne de vaccination](#) lorsque ceux-ci sont ouverts.

Pour les enfants entre 5 ans et 11 ans :

- auprès de votre médecin généraliste

Pour les enfants entre 6 mois et 4 ans :

- uniquement dans les services de pédiatrie de 3 hôpitaux wallons (CHU Tivoli de La Louvière, CHU UCL de Mont-Godinne et la Citadelle de Liège)

Pensez à :

- vous présenter au rendez-vous muni de votre carte d'identité
- porter un vêtement permettant de dégager facilement votre bras

Coût de la vaccination :

La vaccination contre le Covid en pharmacie ou en centre est prise en charge par les autorités publiques, la personne vaccinée ne doit rien déboursier.

Une vaccination réalisée par un médecin généraliste est facturée comme une consultation.

2. Où puis-je consulter mon statut vaccinal ?

Vous pouvez consulter votre statut vaccinal sur le site www.myhealthviewer.be.

3. Quels sont les vaccins utilisés ?

- Pfizer adultes (à partir de 12 ans)
- Pfizer pédiatrique (pour les 5-11 ans)
- Pfizer nourrissons (pour les 6 mois - 4 ans)

4. Quel est le schéma vaccinal de base ?

Selon les récentes recommandations de l'EMA (<https://www.ema.europa.eu/en/news/comirnaty-ema-recommends-approval-adapted-covid-19-vaccine-targeting-omicron-xbb15>), une seule dose du vaccin adapté est administrée pour toute personne âgée de 5 ans et plus, quel que soit son statut vaccinal.

Vous pouvez télécharger votre Certificat Numérique Européen Covid dans votre dossier personnel sur www.masante.belgique.be dès l'administration de cette dose unique.

5. Qu'en est-il de la vaccination des jeunes de moins de 16 ans ?

La vaccination d'un jeune de moins de 16 ans est soumise à un accord parental.

L'autorisation doit être signée par minimum un des 2 parents de l'enfant ou son tuteur légal.

L'enfant qui se fait vacciner, ainsi que son parent ou tuteur, doivent présenter leur carte d'identité ou ISI+ au moment de la vaccination.

Si un seul parent est présent, il doit soit présenter l'autorisation parentale signée préalablement par l'autre parent, soit attester par écrit sur l'honneur (sur le formulaire d'autorisation parentale) qu'il dispose de l'accord de l'autre parent.

[Téléchargez ici l'autorisation parentale.](#)

5. a. Qu'en est-il de la vaccination des enfants entre 6 mois et 4 ans ?

La vaccination se fait avec le vaccin nourrisson Pfizer selon le schéma de base en 3 doses, après l'avis du pédiatre.

L'avis du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) du 16/11/2022 recommande la vaccination pour les enfants immunodéprimés ayant des facteurs de comorbidité ou souffrant de maladies chroniques sévères.

[Téléchargez ici l'avis du CSS.](#)

5. b. Qu'en est-il de la vaccination des enfants entre 5 et 11 ans ?

La vaccination se fait avec le vaccin pédiatrique Comirnaty (Pfizer/BioNTech).

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS), le Comité consultatif de Bioéthique de Belgique et la Task Force Vaccination recommandent la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans qui :

- présentent des comorbidités ;
- ou qui sont en contact étroit avec des personnes à risque.

6. Peut-on se faire vacciner lorsque l'on est ou que l'on a été infecté par le Covid ?

Le Conseil supérieur de la Santé (CSS) recommande la vaccination COVID, même pour les personnes qui ont été infectées par le virus.

Sauf avis médical contraire, il n'est donc pas utile d'effectuer une recherche d'anticorps.

[Téléchargez ici l'avis du CSS.](#)

6.a. Quel délai faut-il respecter entre une contamination ou un contact à haut risque et une vaccination ?

3 cas de figure :

- Test positif et absence de symptômes :
 - Minimum 14 jours après la date du test positif
- Test positif et présence de symptômes :
 - Minimum 14 jours après la guérison
- Contact à haut risque :
 - Minimum 4 jours après le contact

6.b. Le résultat d'un test COVID est-il positif lorsque l'on se fait vacciner ?

Le vaccin n'apporte pas la maladie COVID.

Si vous décidez de vous tester et que le résultat est positif, c'est qu'il a détecté une charge virale qui ne peut être imputée à la vaccination, mais bien à une contamination.

Si vous êtes malade (rhume, grippe, Covid...) et/ou que vous ayez été testé positif, il convient de respecter les mesures individuelles : limiter vos sorties, éviter de côtoyer les personnes fragiles, se laver les mains, porter un masque, aérer les locaux, etc.

Même vacciné, vous pouvez encore transporter et disséminer le virus car :

- Le vaccin ne protège pas immédiatement après son administration ;
- La totalité de la population n'est pas vaccinée ;
- La vaccination n'est pas aussi efficace chez les personnes immunodéprimées et/ou fragiles
- La prudence est de mise face à l'apparition de nouveaux variants qui pourraient présenter une résistance au vaccin.

7. Connaît-on l'efficacité et la sécurité de ces vaccins par ARN messenger ?

L'utilisation d'ARN comme vaccin a été découverte dans les années 1990.

L'absorption d'ARN messenger est, quant à elle, connue depuis 2007¹.

Elle était utilisée dans un autre domaine de traitement médical : les maladies rares.

La sécurité des vaccins est une des conditions à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un vaccin. Un avis favorable pour l'AMM n'est donné que lorsqu'il existe des preuves suffisantes prouvant la sécurité du vaccin.

Les vaccins contre le COVID-19 répondent aux mêmes exigences strictes que tous les autres vaccins. Les autorités compétentes (EMA : Agence européenne des médicaments, Sciensano, AFMPS – Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé) et les entreprises pharmaceutiques surveillent étroitement ces vaccins, même après leur mise sur le marché.

7.a. La vaccination est-elle efficace contre le Covid-19 ?

La vaccination constitue l'arme la plus efficace pour combattre le COVID-19 et ses variants, tout en respectant les gestes barrières en cas de contamination.

La vaccination permet :

- De se protéger soi-même contre la maladie et ses formes sévères nécessitant une hospitalisation ;
- De protéger les personnes que l'on côtoie les plus susceptibles de développer une forme grave de la maladie ;
- D'éviter de surcharger notre système de soins de santé ;
- D'empêcher l'émergence de nouveaux variants du virus : plus la population sera vaccinée, moins le virus aura la possibilité de muter et de faire émerger des formes potentiellement plus contagieuses et résistantes au vaccin ;
- D'éviter de développer un « COVID long », c'est-à-dire la persistance de symptômes du COVID sur une longue période allant de plusieurs semaines à plusieurs mois : ces symptômes peuvent être, par exemple, des difficultés à se concentrer ou encore une fatigue chronique, importante et persistante. Le COVID long peut toucher toutes les tranches d'âges et tous les types de maladies COVID (formes graves, légères ou asymptomatiques).

7.b. Un vaccin à ARN messenger peut-il modifier l'ADN ?

NON, un vaccin à ARNm ne modifie pas l'ADN.

Il introduit, dans l'organisme, un messenger temporaire qui n'a pas la possibilité d'atteindre le noyau de nos cellules et donc ne peut pas modifier ou endommager notre ADN. Après la vaccination, les particules du vaccin sont rapidement absorbées par les cellules du corps et l'ARN messenger est décomposé.

Pour en savoir plus : [info-coronavirus.be](https://www.info-coronavirus.be)

1

https://fr.wikipedia.org/wiki/Vaccin_%C3%A0_ARN#:~:text=L'absorption%20d'ARNm%20est,intraveineuse%2C%20intramusculaire%2C%20etc.%20

8. Quelles sont les contre-indications à la vaccination ?

8.a. La grossesse et l'allaitement constituent-ils des contre-indications ?

La vaccination n'est pas contre-indiquée en cas de grossesse ou de désir de grossesse. Au contraire, comme pour la grippe, les femmes enceintes font partie des groupes cibles à vacciner recommandés par le CSS, quel que soit le trimestre de leur grossesse. De même, les femmes allaitantes peuvent être vaccinées.

Le 18 janvier 2022, sur base de nouvelles études sur la vaccination des femmes enceintes, [l'EMA](#) a déclaré que les vaccins à ARN messenger ne présentent aucun risque pour la mère et l'enfant. Ces recherches, portant sur environ 65.000 femmes à différents stades de grossesse, n'ont montré aucun signe de risque accru de complications, de fausses couches, de naissances prématurées ou d'effets indésirables chez les bébés à naître après la vaccination par vaccin anti-COVID à ARN messenger. Si une grossesse survient après la première vaccination, la seconde dose est administrée. La vaccination n'a aucun impact sur la phase avant conception ni sur les grossesses en cours. Chez l'homme, une étude sur un échantillon suffisamment représentatif a montré que le vaccin n'a pas d'impact sur le spermogramme (volume, concentration, motilité).

8.b. Le vaccin de la grippe et celui du Covid-19 sont-ils compatibles ?

Oui, ces deux vaccins peuvent être administrés simultanément à la même personne, à condition que les injections soient effectuées dans 2 sites d'injection distincts.

8.c. Le vaccin du Covid-19 peut-il être administré aux patients sous immunosuppresseurs ainsi qu'à ceux porteurs d'une sclérose en plaques traités par Gylenia ?

Aucun des vaccins disponibles n'est contre-indiqué pour ces personnes (pas de risque d'événements indésirables majeurs).

Pour les patients immunodéprimés, on s'attend à avoir une efficacité moindre. Pour rappel, un patient ne doit pas être vacciné lorsqu'il est dans une forme aiguë de la maladie, mais chaque cas doit être analysé individuellement.

Votre médecin traitant et votre spécialiste traitant sont vos meilleurs conseillers dans ces cas particuliers.

8.d. Quelle sont les précautions à prendre en cas de trouble de la coagulation ?

Aucune instruction particulière n'a été édictée si ce n'est une compression de deux minutes minimum sur le point d'injection du vaccin.

La vaccination des personnes présentant un trouble de la coagulation peut être assurée avec une prudence particulière.

Il n'y a pas de contre-indication pour la plupart des personnes sous anticoagulants, pour autant qu'elles soient bien suivies et que les personnes sous Sintrom présentent un INR (International Normalized Ratio) correct.

Si une personne est hémophile ou souffre de saignements très fréquents, elle doit discuter avec un hématologue.

9. Quelles sont les risques d'effets secondaires et d'allergies ?

Les **effets secondaires** courants sont ceux d'une vaccination classique :

- localement, une gêne au bras dans lequel l'injection a été réalisée ;
- au niveau de l'état général : fièvre, maux de tête, myalgies, fatigue : ces symptômes se manifestent en général le lendemain ou le surlendemain.

Afin d'anticiper les éventuelles gênes provoquées dans les jours qui suivent l'administration du vaccin, il est conseillé de ne pas prévoir d'activité sportive dans ce laps de temps, ni le passage d'exams scolaires, par exemple.

Tout autre effet secondaire peut être signalé [sur le site de l'Agence Fédérale du Médicament \(AFMPS\)](#). Pour ce faire, vous aurez besoin de connaître le nom et lot du vaccin que vous avez reçu. Vous pouvez en prendre connaissance grâce au **certificat COVID numérique européen** (dans votre dossier personnel sur www.masante.belgique.be).

De manière très pratique, si vous souhaitez déclarer un effet secondaire lié à la vaccination, vous pouvez soit contacter votre médecin traitant qui jugera si ce sont des effets connus « normaux » ou s'il s'agit de phénomènes particuliers, soit le déclarer personnellement sur le site de [l'AFMPS – effet indésirable](#).

L'AFMPS publie chaque semaine un aperçu cumulatif des effets indésirables signalés à la suite de l'administration d'un vaccin COVID-19 en Belgique. Cet aperçu fait l'objet d'une actualité hebdomadaire, consultable sur [leur fil d'actualités](#).

Il est aussi possible d'avoir une **réaction allergique** (éruption cutanée, problèmes respiratoires, etc.) parce que vous êtes allergique à l'un des ingrédients du vaccin, comme c'est potentiellement le cas avec d'autres vaccins. C'est ce que l'on appelle un risque d'effet indésirable sévère.

Tous les centres de vaccination disposent de matériel de prise en charge d'allergie grave. Une analyse individuelle des avantages et des risques doit toujours être effectuée pour chaque patient.

Par exemple, un citoyen avec antécédent de choc anaphylactique peut se faire vacciner moyennant le respect de certaines précautions et en milieu hospitalier (après consultation dans un service d'allergologie ou dans [l'un des centres d'allergologie de référence](#)).

[Télécharger le tableau décisionnel de gestion de l'anaphylaxie édité par le CSS.](#)

Une allergie alimentaire ou un choc anaphylactique d'origine connue autre qu'à un composant des vaccins utilisés en Belgique ne constitue pas une contre-indication à la vaccination. Dans ce cas, le citoyen doit patienter 30 minutes au lieu de 15 minutes.

Les personnes allergiques au polyéthylène-glycol (PEG) ou au polysorbate doivent se faire vacciner en milieu hospitalier après consultation d'un service d'allergologie où un test sous-cutané sera réalisé avant vaccination. Cette demande de consultation en allergologie peut se faire via le médecin traitant.

Pour information, les médicaments suivants (liste non exhaustive) contiennent des PEG/Polysorbates, également présents dans les vaccins utilisés en Belgique :

- Alfa-RIX-tetra, Havrix, Gardasil, Prevenar13, Revaxis, Triaxis-polio, Boostrix-Polio, Imovax-Polio ;
- Diprophos ;
- Xgeva, Taxotere, Ecalta ;
- Lantus/Apidra/Trulicity ;
- Neulasta ;
- Cordarone ampoule (IV) ;
- la majorité des médicaments biologiques (Mabthera, Remicade, Xolair, Humira) Macrogol (Movicol) (pour préparation pour colonoscopie) ;
- Depo-Medrol / Depo-Provera / Depo-Medra.

Les personnes qui utilisent les médicaments ci-dessus sans faire de réaction ne sont potentiellement pas à risque de réaction allergique.

10. Dans les collectivités de soins, quels sont les droits des aînés et des personnes en situation de handicap qui ne peuvent émettre leur consentement ou lorsqu'il n'y a ni famille, ni personne de confiance ?

Le professionnel doit se référer à la loi sur les droits du patient qui explique clairement qui peut représenter le patient, notamment dans ce cas de figure.

Plus d'informations sur les droits du patient ? [Health.belgium.be](https://www.health.belgium.be)

11. Dans les collectivités de soins, doit-on isoler une personne symptomatique ?

C'est le médecin coordinateur qui décide de l'isolement ou non du résident ou du membre du personnel symptomatique.

Plus d'informations ?

- <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/isolement>
- [Tool Box à destination des collectivités du secteur des aînés](#)

12. Doit-on être vacciné pour voyager à l'étranger ?

[Le site Info-Coronavirus énumère les mesures à respecter lors du retour en Belgique.](#)

De même, le [site du SPF affaires étrangères](#) et le site [Re-open EU \(europa.eu\)](#) disposent d'une liste de recommandations en fonction de la destination. Il est vivement conseillé de la consulter avant d'entreprendre tout voyage à l'étranger.

Le passeport vaccinal, appelé « certificat COVID numérique européen » est d'application depuis le 1^{er} juillet 2021 au niveau européen. Vous le retrouverez dans votre dossier personnel sur www.masante.belgique.be.

13. Quels sont les sites d'information officiels ?

Plusieurs supports d'information sont édités et mis à disposition de chacun à mesure que l'on avance dans la stratégie vaccinale : les flyers d'information, le set de slides à destination des professionnels de la santé ou encore les affiches sont accessibles sur :

- [la boîte à outils du site covid.aviq.be](#) ;
- [les ressources du site Jemevaccine.](#)

Nous veillons à la qualité de la communication et de leurs supports en recourant aux spécialistes reconnus et aux informations validées scientifiquement.

Dans tous les cas, il est conseillé de privilégier une prise d'information au départ des sites officiels :

- <https://www.jemevaccine.be/>
- <https://covid.aviq.be/fr>
- <https://coronavirus.brussels/>
- <https://www.sciensano.be/fr>
- <https://www.vaccination-info.be/maladie/covid-19/>
- <https://www.afmps.be/fr>
- [AFMPS : aperçu hebdomadaire des effets indésirables des vaccins contre la COVID-19](#)
- [AFMPS : notifier un effet indésirable en tant que patient](#)
- [AFMPS : banque de données essais cliniques](#)
- <https://www.ema.europa.eu/en>
- <https://www.info-coronavirus.be/fr/>
- [Organisation Mondiale de la Santé : https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/covid-19-vaccines](https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/covid-19-vaccines)
- [Sciensano : Dashboard - statistiques pour la Belgique](#)

De nombreuses études indépendantes ont été réalisées.
Elles sont consultables entre autres sur les sites suivants :

- <https://www.ema.europa.eu/en>
- <https://www.afmps.be/fr>
- <https://www.health.belgium.be/fr/conseil-superieur-de-la-sante>

Le call-center de l'AVIQ
pour toute question concernant la vaccination:
071/31.34.93
du lundi au vendredi, de 8h à 16h